

De la souveraineté à la sobriété

Chaque geste compte : c'est la campagne de communication lancée par le gouvernement pour éviter le « crack » électrique.

Chauffer moins, débrancher, télétravailler, ... autant de petits gestes promus qui en appellent à la sobriété. Mais des petits gestes qui ne créent pas de valeur ni ne soulèvent de montagne alors que c'est bien l'enjeu actuel.

Le climat et le coût de l'énergie éprouvent les capacités de production du pays.

C'est vrai pour le maïs qui vient de vivre sa pire campagne de production depuis 20 ans. C'est aussi le cas de l'élevage et les industries de transformation, dont bon nombre sont au bord de la rupture en raison de coûts énergétiques insupportables.

Alors les petits gestes, évidemment, mais surtout les grands moyens pour continuer à produire et (re) construire notre souveraineté, tant alimentaire qu'énergétique !

Le chiffre du mois

70 % enfin ! C'est le taux de subventionnement de l'assurance multirisques climatiques, le niveau de déclenchement étant abaissé à 20%. La mobilisation de l'AGPM a payé.

MARCHÉ

RISQUE DE CISEAU DE PRIX

Malgré un bilan mondial du maïs tendu qui soutient des prix historiquement élevés, les producteurs font face à un risque de ciseau de prix à moyen terme du fait du manque de compétitivité du maïs et de la crise énergétique maintenant les intrants à un niveau de prix élevé.

En septembre, pour la campagne 2022/23, la production mondiale de maïs est estimée par l'USDA à 1 180 Mt, la consommation à 1 185 Mt et les stocks à 305 Mt dont seulement 98 Mt hors de Chine. Cette tension s'explique par de fortes baisses de production dans l'hémisphère nord, que les bonnes récoltes du Brésil et de l'Argentine, (2^{ème} et 3^{ème} exportateur mondial), ne parviennent pas à compenser. En effet, aux États-Unis (1^{er} exportateur mondial) et dans l'UE, les surfaces de maïs grain sont en baisse par rapport à la campagne précédente et la sécheresse estivale a affecté les rendements. En Ukraine (4^{ème} exportateur mondial) les rendements sont bons mais les surfaces affichent une forte baisse en raison de l'invasion russe. Enfin en Chine, la récolte de maïs est bonne mais le sud du pays, producteur de blé et de riz, connaît une sécheresse majeure qui pourrait conduire à importer plus que prévu dans les prochains mois.

Conséquence de la sécheresse estivale, la production européenne de maïs est en baisse avec 50 Mt attendus contre 65 Mt en moyenne. L'UE devra donc importer d'importantes quantités, sans doute plus de 20 Mt, pour répondre à ses besoins au cours de la campagne 2022/23. Le rythme actuel des importations de maïs est d'ailleurs à un niveau historiquement élevé, principalement en provenance du Brésil et de l'Ukraine. L'accord avec la Russie sur la mise en place d'un corridor maritime au départ de la zone portuaire d'Odessa et la poursuite des exportations terrestres, permettent en effet à l'Ukraine de retrouver peu ou prou son rythme d'exportations pré-invasion mais rien ne dit que la Russie souhaitera le prolonger, ni que l'escalade dans le conflit ne le mettra pas en péril. Ces incertitudes pourraient bien faire repartir les prix à la hausse.

Cependant, sur la scène mondiale comme sur la scène européenne, le maïs manque de compétitivité, notamment en alimentation animale, ce qui devrait conduire à terme à une détente dans le niveau des prix. C'est particulièrement vrai au sein de l'UE où les prix sont sous pression des importations ukrainiennes, qui doivent sortir au plus vite du pays, mais également sous pression du blé plus compétitif, ce qui devrait se renforcer avec l'arrivée sur le marché de la récolte russe.

DES PERSPECTIVES MACRO-ÉCONOMIQUES MOROSES

Le contexte macroéconomique international pourrait également faire pression sur les prix des matières premières et du maïs. En effet, l'inflation reste forte en Europe et outre Atlantique ce qui devrait affecter la consommation des ménages et donc la demande. Par ailleurs, les politiques de hausse des taux d'intérêts des banques centrales, Fed et BCE en tête, pourraient aggraver les risques de crise économique en affectant négativement la demande, sans pouvoir lutter efficacement contre une inflation essentiellement importée, car liée à la hausse des prix de l'énergie.

De plus, l'UE est frappée spécifiquement par une crise énergétique liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La coupure progressive des exportations russes de gaz, ne peut être intégralement compensée par les importations de GNL à moyen terme, ce qui participe à l'explosion des coûts du gaz et de l'électricité. Si les coupures hivernales semblent pouvoir être évitées grâce au bon remplissage des stocks, les niveaux de prix actuels conduisent au ralentissement des activités économiques particulièrement dans les secteurs les plus utilisateurs d'énergie avec des mises à l'arrêt d'usines : acier, verre, engrais... Cette situation est susceptible de conduire à une récession dans les mois qui viennent, en particulier dans les États européens les plus dépendants au gaz.

Du fait des problématiques d'approvisionnement, cette tension sur les prix de l'énergie est amenée à durer. Elle maintient un niveau de charges élevé pour les producteurs (GNR, électricité, engrais...), faisant peser à moyen terme un risque de ciseau de prix.

GESTION DES RISQUES

MISE EN PLACE DE L'OMNIBUS

L'AGPM en est convaincue : l'assurance est une condition pour favoriser la résilience de notre agriculture contre les aléas climatiques ! Six mois après l'adoption de la loi du 2 mars 2022, portant sur la réforme de la Gestion des risques, le Président de la République a annoncé le vendredi 9 septembre son arbitrage sur les paramètres qui seront mis en œuvre pour l'application de la réforme.

Ces annonces concrétisent un travail de longue haleine.

Une assurance plus incitative

Dès le 1^{er} janvier 2023, le seuil de déclenchement des contrats d'assurance multirisques climatiques sera fixé à 20% de pertes et les assurés bénéficieront d'un soutien public renforcé à hauteur de 70% de la prime. La solidarité nationale interviendra pour les risques les plus élevés, l'État prendra en charge 90% de l'indemnisation.

Le Président a également garanti l'enveloppe de 600 millions d'euros, et annoncé une « clause de revoyure » si le budget venait à dépasser les 680 millions d'euros.

Ces annonces viennent confirmer la mise en place de la réforme sur la base des critères défendus de longue date par l'AGPM : la mise en place des critères de l'Omnibus. Ce succès vient couronner le travail de l'AGPM, aux côtés des associations des grandes cultures et au sein de la FNSEA.

La mobilisation se poursuit pour assurer la mise en œuvre conforme aux annonces faites par le Président.

Un cahier des charges en évolution

Fin juin, les discussions sur les modalités d'application de la future réforme ont démarré, avec la présentation d'un projet de décret ainsi qu'un projet de cahier des charges.

L'AGPM, aux côtés de ses partenaires des grandes cultures, se mobilise pour faire évoluer certaines propositions qui ne nous satisfont pas. La révision des barèmes de prix assuré, la prise en compte des spécificités de la production de semences dans la définition du rendement ou le maintien de certaines pertes de qualité dans le cadre subventionnable, font partie des priorités que nous défendons. Enfin, l'AGPM demande que le chantier de la refonte de la règle de la moyenne olympique quinquennale, servant de base à l'historique de rendement, soit ouvert sans attendre !

En effet, la réforme doit rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023, il reste peu de temps pour finaliser les derniers détails avant sa mise en œuvre.

PAC

PSN FRANÇAIS VALIDÉ

La Commission a validé officiellement le 31 août dernier le Plan Stratégique National (PSN) français. Il fait partie des sept premiers PSN

approuvés par Bruxelles, avec l'Espagne, le Portugal, la Pologne, le Danemark, l'Irlande et la Finlande. C'est une étape importante qui entérine les arbitrages finaux sur la BCAA 7 rendus le 15 juillet dernier lors de la dernière ligne droite des négociations avec les services de la Commission européenne.

Rotation : le schéma validé sur la BCAA7

Daté du 4 août 2022, le PSN français précise l'application de la BCAA7 sur la rotation des cultures. La pratique de la rotation des cultures s'évaluera à deux niveaux :

- Il sera vérifié chaque année sur les terres arables cultivées de l'exploitation que sur au moins 35 %, la culture principale de l'année n est différente de la culture principale de l'année n-1, ou qu'une culture secondaire (couvert hivernal) a été implantée.

- Il sera vérifié, à compter de 2025 et au bout de 4 années, que 100 % des parcelles (excepté les parcelles en maïs semence) auront été implantées avec deux cultures principales différentes au moins, ou qu'il y aura eu une culture secondaire chaque année (excepté en 2022, car non contrôlable les agriculteurs n'ayant pas à le déclarer)

Par dérogation à la rotation des cultures, compte tenu des conditions pédoclimatiques et agroclimatiques pour les exploitations situées dans la zone de la plaine du Rhin (domaines morphologiques de la plaine de l'III et du Rhin, vallées des rivières vosgiennes et du Jura et des levées limoneuses), l'exigence au titre de la BCAA 7 consiste en un respect de 3 points sur la grille de l'Eco-régime pour répondre à la diversification des cultures.

De nombreux détails restent à préciser concernant les modalités d'application (contrôle et gestion des couverts hivernaux, dérogation maïs semences et zonage de la plaine d'Alsace) sur lesquels l'AGPM reste mobilisée.

Dérogations pour la campagne 2023

Dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, la Commission européenne annoncé le 27 juillet la possibilité de déroger, pour 2023 uniquement, à l'application de la BCAA 7 et BCAA 8 / en 2023.

Concernant la BCAA7 sur la rotation, cette dérogation ne concerne que l'obligation de rotation sur 35% des surfaces. Il n'y aura pas de dérogation sur la seconde obligation, à la parcelle, à savoir deux cultures principales distinctes, ou une culture secondaire chaque année, sur 2022-2025. **Pour les producteurs qui ne souhaitent pas faire de rotation à la parcelle, il convient dès 2023 de mettre en place un couvert sur la parcelle pour pouvoir remplir la seconde obligation.**

Concernant la BCAA8, sur l'obligation de surfaces non productives, la mise en culture des jachères est autorisée pour 2023 sauf en maïs, soja et taillis à courte rotation. La CEPM a dénoncé dans un communiqué l'inadmissible exclusion du maïs alors que l'enjeu de la souveraineté alimentaire au niveau européen est plus que jamais d'actualité.

BELLE RÉUSSITE DU PROGRAMME RADIO DE L'EAU POUR NOS TERRES

Le programme radio *De l'eau pour nos terres - La minute Info*, a été conçu par IRRIGANTS de France, la FNPSMS, Intercéréale et Andhar-Draineurs de France, afin de sensibiliser le public aux enjeux de l'eau. Six chroniques ont été proposées à 1 000 radios françaises invitées à diffuser le programme entre le 27 juin et le 26 août. Ainsi 164 radios (332 fréquences), dont l'antenne nationale BFM, ont confirmé la diffusion de ce programme. Au total, 16 939 chroniques ont été relayées, une ou souvent plusieurs fois, pour une audience estimée à 3 459 225 auditeurs quotidiens. Pour les écouter :

<https://soundcloud.com/de-l-eau-pour-nos-terres>.

MANQUE DE VOLUME EN MAÏS SEMENCE

Par voie de communiqué de presse, la FNPSMS a fait part du manque de volume de semences de maïs, causé par un contexte climatique extrême en France et plus largement au sein de l'UE. Également confrontée à une augmentation sans précédent des coûts de production et d'un manque de main d'œuvre saisonnière, la filière de production française reste mobilisée et engagée pour sauvegarder des volumes de production, estimés entre 70% et 75% des objectifs, et en appelle à la mobilisation de chacun pour une valorisation des semences de maïs.

PROCÈS DE L'ATTAQUE DU TRAIN DE CÉRÉALES À L'OUEST

L'AGPM, fait partie des dix organisations du secteur agricole qui se sont portées partie civile en soutien aux entreprises victimes d'une scandaleuse attaque.

Le 19 mars dernier, en effet, une quarantaine de militants dans le Morbihan stoppaient un train de céréales à destination d'un site de production d'alimentation animale et déversaient son chargement sur les voies de chemin de fer. Des agissements inacceptables pour lesquels nous attendons une ferme condamnation de la justice.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel septembre 2022 (1000 t)		2020 / 21	Prév. 2021 / 22
Ressources	Stock départ	2 058	1 748
	Collecte	10 819	12 560
	Importations	468	488
Utilisations	FAB	3 329	2 922
	Util. humaines et indus.	2 513	2 654
	Exportations	4 570	5 583
	Autres	1 185	1 405
Stock final (ressources - utilisations)		1 748	2 232

Prix de la récolte 2021, exprimés en €/t base juillet

